



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/11 Aide communale à l'achat de vélo électrique

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante avait acté une aide supplémentaire à l'achat de vélo électrique dans la délibération 11 du 13 avril 2021 et que cette aide communale a été maintenue en 2022.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette action dans la mesure où la Pèvèle Carembault reconduit l'expérience.

Pour mémoire, la commune a financé 6 dossiers en 2022 pour un montant de 600 euros et 3 dossiers en 2021 pour un montant de 300 euros.

Monsieur le Maire propose au débat la mise en œuvre d'une aide complémentaire de la commune selon les mêmes dispositions que la CCPC à savoir :

- Une aide par foyer fiscal par période de 5 ans
- Selon un plafond identifié en termes de budget annuel alloué et de montant par foyer.

Monsieur le Maire propose, pour 2023, d'identifier un montant d'aide complémentaire par foyer de 100 euros et un budget alloué de 700 euros maximum.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide complémentaire, jusqu'à épuisement du budget alloué pour tout pontamarcquois, sur présentation d'une preuve d'achat effectué dans l'année et sur présentation de l'accord de la Pèvèle Carembault pour l'octroi de l'aide initiale.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Acter la création d'une aide complémentaire à l'achat d'un vélo électrique selon les dispositions de la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent les dispositions de l'aide complémentaires à l'achat de vélo électrique.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

